

LIMOGES METROPOLE

DU 18 AVRIL 2024

Arrêté prescrivant la modification simplifiée N°03 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges

SP030400175

Article 1. Le présent arrêté prescrit la modification simplifiée N°03 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges, conformément à l'article L. 151-45 du Code de l'urbanisme.

Article 2. La présente modification simplifiée est soumise à la consultation des citoyens.

Article 3. Le présent arrêté prescrit la modification simplifiée N°03 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges, conformément à l'article L. 151-45 du Code de l'urbanisme.

Article 4. Le présent arrêté prescrit la modification simplifiée N°03 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges, conformément à l'article L. 151-45 du Code de l'urbanisme.

ARRÊTÉ

Arrêté prescrivant la modification simplifiée N°03 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 18 Avril 2024

 **ARR_URBA_202400175_MODIFICATION_SIMPLIFIEE_3_PLU_LIMOGES.pdf**
(.pdf, 54,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**